Bordereau attestant l'exactitude des informations - AVIGNON - 8401 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 24/08/2026 - 13048 - 2004 B 01192 - 479 181 786 - ABC CONSULTANTS AVIGNON

Greffe du T.A.E Avignon
BP 21063
2 Bd Limbert
84097 AVIGNON Cedex 9

Blauvac le 25/7/2026

Madame, Monsieur,

Vous trouverez en P.J. le bilan d'ABC Consultants que nous ne savons certifier mieux qu'il n'est chez CERFRANCE. Non-français, nous n'avons pas accès à France Connect+, au France Identité et le vocabulaire administratif ne s'apprête pas d'une appropriation par l'usager...

Voici donc :

- Bilan 2024-2025 clos le 30/6/2025
- Déclaration de confidentialité
- AGO du 6 octobre 2025, y.c. affectation du résultat
- AG rectificative du 15 janvier 2026.
- Un chèque de 45,71 Euros.

ABC n'a plus de CAC depuis 2024.

Cordialement,
le gérant jusqu'au 30/03/2026

Siège social : Avignon
231 rte des 8 Ecluses
84570 BLAUVAC
06 80 61 22 75

DOSSIER COMPTABLE

840826 - SARL ABC CONSULTANTS AVIGNON

Du 01/07/2024 au 30/06/2025

GREFFE DU TRIBUNAL DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES
29 JUIL. 2026
ARRIVÉE

CERFRANCE

Association de Gestion et de Comptabilité
30 rue Frédéric Chopin - 26000 VALENCE
Tél. 04 75 78 11 11

CONSEIL & EXPERTISE COMPTABLE

SARL ABC CONSULTANTS AVIGNON
IMB LE MOITESSIER AGROPARC 20 RUE LAWRENCE DURRELL

84140 AVIGNON
Tél. 0490870707
SIRET 47918178600027

Exercice du
01/07/2024
au
30/06/2025

N° adhérent
840826

Collaborateur :
Anne-Lise COURTOIS
Avignon

JF MAINDIAUX

Certifié par yousign

DOSSIER COMPTABLE

840826 - SARL ABC CONSULTANTS AVIGNON

Du 01/07/2024 au 30/06/2025

JF MAINDIAUX

Certifié par yousign

ATTESTATION

840826 - SARL ABC CONSULTANTS AVIGNON

Du 01/07/2024 au 30/06/2025

Dans le cadre de la mission de présentation des comptes annuels qui a été réalisée pour le compte de :

SARL ABC CONSULTANTS AVIGNON

Pour l'exercice du 01/07/2024 au 30/06/2025

et conformément aux termes de notre lettre de mission en date du 03/05/2021, nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil National de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble.

Ces comptes annuels sont joints à la présente attestation, ils sont paginés conformément au sommaire figurant en tête du présent document, ils se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan	**281 513,46 €**
Chiffre d'affaires	**46 208,36 €**
Résultat net comptable	**11 804,47 €**

Fait à AVIGNON,

Elisabeth LEHOUX,
Expert-comptable.

JF MAINDIAUX

✓ Certifié par yousign

JF MAINDIAUX

✓ Certifié par yousign

BILAN ACTIF DÉTAILLÉ

840826 - SARL ABC CONSULTANTS AVIGNON

Du 01/07/2024 au 30/06/2025

ACTIF	Valeurs nettes au 30/06/25	Valeurs nettes au 30/06/24	Variation en valeur	Variation en %
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial	13 000	13 000		
Immobilisations corporelles				
Autres immobilisations corporelles	572	1 057	-485	-45,87
Immobilisations financières (2)				
Autres immobilisations financières		700	-700	-100,00
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	**13 572**	**14 757**	**-1 185**	**-8,03**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances (3)				
Créances Clients et comptes rattachés (3)	5 613	600	5 013	835,45
Autres (3)	706	904	-198	-21,91
Valeurs mobilières de placement				
Autres titres	230 660	186 581	44 079	23,62
Disponibilités	24 867	49 535	-24 668	-49,80
Charges constatées d'avance (3)	6 096	7 868	-1 772	-22,52
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**267 941**	**245 488**	**22 454**	**9,15**
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	**281 513**	**260 245**	**21 269**	**8,17**

JF MAINDIAUX

BILAN PASSIF DÉTAILLÉ

840826 - SARL ABC CONSULTANTS AVIGNON

Du 01/07/2024 au 30/06/2025

PASSIF	Valeurs au 30/06/25	Valeurs au 30/06/24	Variation en valeur	Variation en %
CAPITAUX PROPRES				
Capital (dont versé : 8 000)	8 000	8 000		
Réserves				
Réserve légale	800	800		
Report à nouveau	174 343	163 708	10 635	6,50
Résultat de l'exercice (bénéfice/perte)	**11 804**	**10 635**	**1 169**	**10,99**
SITUATION NETTE	194 948	183 144	11 804	6,45
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**194 948**	**183 143**	**11 804**	**6,45**
AUTRES FONDS PROPRES				
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES				
PROVISIONS				
TOTAL PROVISIONS				
DETTES (1)				
Emprunts et dettes financières diverses (3)	72 207	59 257	12 951	21,86
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 272	4 447	-175	-3,93
Dettes fiscales et sociales	10 087	11 398	-1 311	-11,51
Autres dettes				
Clients créditeurs		2 000	-2 000	-100,00
TOTAL DETTES	**86 566**	**77 102**	**9 464**	**12,28**
TOTAL PASSIF GÉNÉRAL	**281 513**	**260 245**	**21 269**	**8,17**
(1) Dont à moins d'un an	*86 566*	*77 102*		

JF MAINDIAUX

SOLVABILITÉ À COURT TERME ET BFR

840826 - SARL ABC CONSULTANTS AVIGNON

Du 01/07/2024 au 30/06/2025

		du 01/07/2024 au 30/06/2025	du 01/07/2023 au 30/06/2024
SOLVABILITE	Créances clients	5 613	600
	Autres créances	706	904
	Valeurs mobilières de placement	230 660	186 581
	Disponibilités	24 867	49 535
	Charges constatées d'avance	6 096	7 868
A	**REALISABLE ET DISPONIBLE**	**267 941**	**245 488**
COURT TERME	Découvert bancaire		
	Acomptes clients		
	Dettes fournisseurs	4 272	4 447
	Dettes fiscales et sociales	10 087	11 398
	Autres dettes		2 000
	Produits constatés d'avance		
	DETTES A COURT TERME	**14 359**	**17 845**
	SOLDE DE TRESORERIE NETTE GLOBALE*	**253 583**	**227 643**
	* hors comptes courants d'associés		
BESOIN	Stock de matières et marchandises		
	Stock de produits en cours		
	Créances clients	5 613	600
	Autres créances d'exploitation	6 802	8 772
EN FONDS	**TOTAL DES STOCKS ET CREANCES**	**12 415**	**9 372**
DE	Acomptes clients		
	Dettes fournisseurs	4 272	4 447
	Dettes fiscales et sociales	10 087	11 398
ROULEMENT	Autres dettes		2 000
	Comptes courants d'associés	72 207	59 257
	TOTAL DES DETTES	**86 566**	**77 102**
	BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT (BFR)	**-74 151**	**-67 730**
	(BFR hors comptes courants d'associés)	***-1 944***	***-8 472***

JF MAINDIAUX

TABLEAU DE FINANCEMENT

840826 - SARL ABC CONSULTANTS AVIGNON

Du 01/07/2024 au 30/06/2025

Distributions mises en paiement au cours de l'exercice		Capacité d'autofinancement	-1 110
		= CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	**-1 110**
Acquisitions d'immobilisations		Cessions d'immobilisations	
Immobilisations incorporelles		Immobilisations incorporelles	
Immobilisations corporelles		Immobilisations corporelles	
Immobilisations financières		Immobilisations financières	700
Prélèvements des comptes courants		Apports comptes courants	12 951
Diminution des capitaux propres		Augmentation des capitaux propres	
		Subvention investissement	
Emprunts remboursés (capital)		Emprunts réalisés	
TOTAL EMPLOIS		**TOTAL RESSOURCES**	**12 541**

VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL
diff. entre les cptx permanents et les actifs immobilisés

a augmenté de 12 541

Augmentation actif circulant	**3 043**	**Diminution actif circulant**	
Diminution dettes	**3 486**	**Augmentation dettes**	
TOTAL	**6 529**	**TOTAL**	

VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT
diff. entre l'actif renouvelé souvent et les dettes non fin.

a augmenté de 6 529

Augmentation de la trésorerie	**6 012**	**Diminution de la trésorerie**	

VARIATION DE TRÉSORERIE
(= Fonds de roulement - besoin en fonds de roulement)

a augmenté de 6 012

JF MAINDIAUX

RATIOS INDICATEURS

840826 - SARL ABC CONSULTANTS AVIGNON

Du 01/07/2024 au 30/06/2025

	Calcul	30/06/2025	30/06/2024
Taux d'endettement ↗			
Emprunts et dettes / Ressources propres	72 207,28 / 194 947,51	**0,37**	***0,32***
Ce ratio vous permet de connaître la capacité d'endettement de votre entreprise			
Solvabilité à court terme ↗			
Créances + disponibilités + VMP / Dettes et pdts constatés d'avance à - 1 an	267 941,25 / 86 565,95	**3,10**	***3,18***
Ce ratio vous indique la capacité de votre entreprise à rembourser ses dettes à court terme avec ses ressources disponibles.			
Autonomie financière ↘			
Capitaux propres / Total passif	194 947,51 / 281 513,46	**0,69**	***0,70***
Ce ratio mesure l'indépendance financière de votre entreprise vis à vis des sources de financement extérieures. *Plus il est élevé, plus l'entreprise est indépendante de l'extérieure (banque, fournisseurs), sous réserve que l'endettement à court terme, analysé dans le ratio précédent « Solvabilité à court terme », ne soit pas excessif.*			
Annuités / Excedent Brut d'Exploitation			
Annuités / E.B.E.	/ -35 719,22	NS	
Ce ratio permet de mesurer la part de l'EBE consacrée au remboursement des emprunts			
Emprunts / Excedent Brut d'Exploitation			
Emprunts et dettes auprés des Etablissements de crédit / E.B.E.	/ -35 719,22	NS	
Ce ratio permet d'exprimer le poids de la dette en nombre d'années d'EBE			

JF MAINDIAUX

Certifié par yousign

Copyright Groupe ISA (2025) ISACOMPTA

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

Formulaire à déposer en double exemplaire

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

N° 2065 - SD 2025
N° 11084* 26
Formulaire obligatoire (art. 223 du Code général des impôts)

Exercice ouvert le	01/07/24	et clos le	30/06/25	Régime simplifié d'imposition : X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal :
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre				
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209- 0 B (entreprise de transport maritime), cocher la case				

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :	Adresse du siège social :
SARL ABC CONSULTANTS AVIGNON IMB LE MOITESSIER AGROPARC 20 RUE LAWRENCE DURRELL 84140 AVIGNON	
SIRET 4 7 9 1 8 1 7 8 6 0 0 0 2 7	Mél : jf.maindiaux@abc-consultants.fr
Adresse du principal établissement :	Ancienne adresse en cas de changement :

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées : Conseil RH et Formation — Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal — Bénéfice imposable au taux normal — Déficit : 500

Bénéfice imposable à 15 % — Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15 % — PV à long terme imposables à 19 % — PV exonérées (art. 238 *quindecies*)

Autres PV imposables à 19 % — PV à long terme imposables à 0 %

3 Abattements sur le bénéfice et exonérations

Entreprise nouvelle, art. 44 *sexies* ☐ — Jeunes entreprises innovantes, art. 44 *sexies-0 A* ☐ — Zone de revitalisation rurale, art. 44 *quindecies* ☐

Société d'investissement immobilier cotée ☐ — Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 *quaterdecies* ☐ — Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies ☐

Autres dispositifs ☐ — Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 *sexdecies* ☐ — Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art . 44 *octies* A ☐

Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 *duodecies* ☐ — Zone de développement prioritaire, art.44 *septdecies* ☐ — France ruralités revitalisation FRR, *art. 44 quindecies A* ☐

Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) — Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 *quater W du CGI (cocher la case)*

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 % — N°

F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI X NON — Si oui, indication du logiciel utilisé : ISACOMPTA CONNECT

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. D'ailleurs des notices des Finances fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
CERFRANCE Dauphiné Provence 450 rue Jean Dausset Immeuble Zepol BP 31568 84000 AVIGNON *Tél :* 0475781111	*Tél :*
OGA/OMGA ☐ Viseur conventionné ☐ (Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant :
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :	Date : 27/08/25 Lieu : AVIGNON
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné	Qualité et nom du signataire : GERANT MAINDIAUX JEAN FRANCOIS
	Signature

Examen de conformité fiscale (ECF) ☐ *prestataire :*

JF MAINDIAUX

Certifié par yousign

ECHÉANCIER PLURIANNUEL

840826 - SARL ABC CONSULTANTS AVIGNON

Du 01/07/2024 au 30/06/2025

TOTAL GÉNÉRAL DES ÉCHÉANCES							

JF MAINDIAUX

RATIOS INDICATEURS

840826 - SARL ABC CONSULTANTS AVIGNON

Du 01/07/2024 au 30/06/2025

Calcul	30/06/2025	30/06/2024

Rotation des stocks

(en jours)

Stocks fin d'exercice
Achats consommés / Nb jours de l'exercice

Ce ratio doit vous aider à définir la politique d'achat.
Il exprime un nombre de jour de vente théoriquement réalisables sans réapprovisionnement.

Crédit consenti aux clients ↗

(en jours)

Clients et comptes rattachés *(*)*
X Nb jours de l'exercice
Ventes TTC

2 048 628,20 / 46 678,23	**43,89**	***3,31***

Ce ratio vous indique la durée moyenne du crédit accordé à vos clients.
Son évolution doit être suivie avec intérêt, eu égard à la charge de trésorerie que ce crédit peut représenter.

(*) Y compris les effets escomptés non échus.

Crédit accordé par les fournisseurs ↘

(en jours)

Fournisseurs et comptes rattachés
X Nombre jours de l'exercice
Achats et autres charges externes TTC

1 559 170,50 / 39 006,39	**39,97**	***44,06***

Ce ratio indique le délai de paiement moyen accordé par vos fournisseurs. Ce délai constitue une ressource financière et allège donc les besoins de trésorerie.

JF MAINDIAUX

DÉTAIL DES STOCKS

840826 - SARL ABC CONSULTANTS AVIGNON

Du 01/07/2024 au 30/06/2025

Régime Fiscal = RS

	V. fiscale	V. de gestion
Total toutes classes confondues		

GRAND-LIVRE CPT COURANT ASSOC

840826 - SARL ABC CONSULTANTS AVIGNON

Du 01/07/2024 au 30/06/2025

4551000100 C/C Jean-François MAINDIAUX

Jnl	Pièce	Date	Contre-partie	Libellé	Quantité Numéro	Prix moyen	L / TVA	Mouvement Débit	Mouvement Crédit		Solde
Cumul antérieur											
AN		01/07/24		A-Nouveau C/C Jean-François MAI					59 256,60	C	59 256,60
21		26/11/24	51210200	CB23BENZIN CB23BENZIN 2	N°0467523			904,00		C	58 352,60
21		04/12/24	51210200	CB23BENZIN CB23BENZIN 0	N°0467523				904,00	C	59 256,60
AC	A250205	25/02/25	62570000	MC DO					3,20	C	59 259,80
21		08/03/25	51210200	REMB ERREUR CB REMB ERREUR CB					125,59	C	59 385,39
21		10/03/25	51210200	CB23CHOC VIAND CB23CHOC VIANDES	N°0467523			125,59		C	59 259,80
21		17/04/25	51210200	CB23BUREAU VAL CB23BUREAU VALLE	N°0467523			37,28		C	59 222,52
AC	1	22/05/25	401DIVER	COURSE LECLERC - R				38,96		C	59 183,56
21		16/06/25	51210200	CB23SERIE 04 CB23SERIE 04 1	N°0467523			43,28		C	59 140,28
OD		30/06/25	64400000	INDEMNITE GERANCE					13 500,00	C	72 640,28
21		30/06/25	51210200	CB23CENTAURO C CB23CENTAURO CHA	N°0467523			433,00		C	72 207,28
Total mouvements								**1 582,11**	**73 789,39**	**C**	**72 207,28**
Cumul à ce jour								**1 582,11**	**73 789,39**	**C**	**72 207,28**

Bon pour accord

Tous comptes confondus	**Total mouvements**	**1 582,11**	**73 789,39 C**	**72 207,28**

JF MAINDIAUX

JF MAINDIAUX

ETAT DES IMMOBILISATIONS

840826 - SARL ABC CONSULTANTS AVIGNON

Du 01/07/2024 au 30/06/2025

N°	Date / Mode acquisition Quantité Cession	Désignation Durée / Mode / Taux amort. Valeur acquisition Montant TVA	Date amort. Val. à amortir		Amort. antérieur	VNC début acquisition		Amort. exercice	Amort. cumulé	VNC économique fiscale
2183000000	**Materiel de bureau et informat**									
	Cumul du compte	**3 655,13**		**E**	**3 520,08**	**135,05**	**E**	**135,05**	**3 655,13**	
			3 655,13	**D**			**D**			
		3 655,13		**E**	**3 520,08**	**135,05**	**E**	**135,05**	**3 655,13**	
	(hors cessions)		***3 655,13***	***D***			***D***			
				X			***X***			
	Cumul linéaire :	**135,05**	**Cumul dégressif et dérogatoire :**				**dont dérogatoire :**			
2184000000	**Mobilier**									
1	Mobilier									
	01/07/19 Achat	4,00 Linéaire 25,00	01/07/19	E	1 931,86		E		1 931,86	
		1 931,86	1 931,86	D			D			
	Cumul du compte	**1 931,86**		**E**	**1 931,86**		**E**		**1 931,86**	
			1 931,86	**D**			**D**			
		1 931,86		**E**	**1 931,86**		**E**		**1 931,86**	
	(hors cessions)		***1 931,86***	***D***			***D***			
				X			***X***			
	Cumul linéaire :		**Cumul dégressif et dérogatoire :**				**dont dérogatoire :**			
2750000000	**Depot cautionnements verses**									
1	Caution raguet									
	01/07/04 Achat	Non amortissable	01/07/04	E		700,00	E			700,00
	Mise au	700,00		D			D			
	Cumul du compte	**700,00**		**E**		**700,00**	**E**			**700,00**
				D			**D**			
				E			**E**			
	(hors cessions)			***D***			***D***			
				X			***X***			
	Cumul linéaire :		**Cumul dégressif et dérogatoire :**				**dont dérogatoire :**			

Cumul tous comptes Quantité	Valeur d'acquisition	Valeur à amortir		Amort. antérieur	VNC début acquisition		Amort. exercice	Amort. cumulé	VNC de gestion fiscale
	21 836,16		**E**	**7 079,07**	**14 757,09**	**E**	**484,88**	**7 563,95**	**14 272,21**
		8 136,16	**D**			**D**			
(hors cessions)	***21 136,16***		***E***	***7 079,07***	***14 057,09***	***E***	***484,88***	***7 563,95***	***13 572,21***
		8 136,16	***D***			***D***			
Cumul linéaire :	**484,88**	**Cumul dégressif et dérogatoire :**				**dont dérogatoire :**			

JF MAINDIAUX

SIMUL. DES AMORTS SUR 3 ANS

840826 - SARL ABC CONSULTANTS AVIGNON

Du 01/07/2024 au 30/06/2025

Calcul des amortissements à date du 30/06/2025 Transfert des amortissements à date du 30/06/2025

N°	Date à amortir	Désignation	Taux	Durée	V.N.C. début	Exercice en cours 2025 Amt. mini	Calculé	Retenu	Exercice 2026 Amt. mini	Calculé	Exercice 2027 Amt. mini	Calculé
218200000		**Materiel de transport**										
1	Velo vtt electrique 18/02/22		20	5 Linéaire	922,04	349,83 E	349,83	349,83	349,83 E	349,83	222,38 E	222,38
	Cumul du compte				922,04	349,83 E	349,83	349,83	349,83 E	349,83	222,38 E	222,38
218300000		**Materiel de bureau et informat**										
1	Darty - pc asus 31/03/22		33,333	3 Linéaire	135,05	135,05 E	135,05	135,05				
	Cumul du compte				135,05	135,05 E	135,05	135,05				
	CUMUL TOUS COMPTES				V.N.C. début	Exercice en cours 2025 Amt. mini	Calculé	Retenu	Exercice 2026 Amt. mini	Calculé	Exercice 2027 Amt. mini	Calculé
					1 057,09	484,88 E	484,88	484,88	349,83 E	349,83	222,38 E	222,38

JF MAINDIAUX

SORTIES DE L'EXERCICE

840826 - SARL ABC CONSULTANTS AVIGNON

Du 01/07/2024 au 30/06/2025

Calcul des amortissements à date du 30/06/2025 — Transfert des amortissements à date du 30/06/2025

N°	Date acq.	Mode acq.	DESIGNATION V. acquis.	V. amortir	Mode cess.	Date cess. V. cession	Amt Eco cumul Amt Déro cumul V.résiduelle cpt	Plus values Moins values comptable	PV fiscale CT MV fiscale CT	PV fiscale LT MV fiscale LT
2750000000			**Depot cautionnements verses**							
1	Caution raguet					06/08/24				
	01/07/04	Achat	700,00		Mise au Reb					
Cumul du compte		Sorties :	700,00							

CUMUL TOUS COMPTES		V. d'acquisition	V. à amortir	V. cession	Amt éco cumulés Amt	Plus values Moins values comptable	PV fiscale CT MV fiscale CT	PV fiscale LT MV fiscale LT
Cumul tous comptes	Sorties :	700,00						

JF MAINDIAUX

ETAT DES IMMOBILISATIONS

840826 - SARL ABC CONSULTANTS AVIGNON

Du 01/07/2024 au 30/06/2025

Calcul des amortissements à date du 30/06/2025 — Transfert des amortissements à date du 30/06/2025

N°	Date / Mode acquisition Quantité	Désignation Durée / Mode / Taux amort. Cession	Valeur acquisition	Montant TVA	Date amort. Val. à amortir		Amort. antérieur	VNC début acquisition	Amort. exercice	Amort. cumulé	VNC économique fiscale	
2050000000	**Conces & droit simil brev lic**											
1	Site internet											
	01/07/17	Achat	3,00	Linéaire 33,33	01/07/17	E	800,00	E		800,00		
			800,00		800,00	D		D				
Cumul du compte			**800,00**			**E**	**800,00**	**E**		**800,00**		
					800,00	**D**		**D**				
			800,00			**E**	**800,00**	**E**		**800,00**		
(hors cessions)					***800,00***	***D***		***D***				
						X		***X***				
Cumul linéaire :				**Cumul dégressif et dérogatoire :**				**dont dérogatoire :**				
2070000000	**Fonds commercial**											
1	Clientelle											
	01/07/04	Achat	Non amortissable		01/07/04	E		13 000,00	E		13 000,00	
			13 000,00			D			D			
Cumul du compte			**13 000,00**			**E**		**13 000,00**	**E**		**13 000,00**	
						D			**D**			
			13 000,00			**E**		**13 000,00**	**E**			
(hors cessions)						***D***			***D***		***13 000,00***	
						X			***X***			
Cumul linéaire :				**Cumul dégressif et dérogatoire :**					**dont dérogatoire :**			
2182000000	**Materiel de transport**											
1	Velo vtt electrique											
	18/02/22	Achat	5,00	Linéaire 20,00	18/02/22	E	827,13	922,04	E	349,83	1 176,96	572,21
			1 749,17		1 749,17	D			D			
Cumul du compte			**1 749,17**			**E**	**827,13**	**922,04**	**E**	**349,83**	**1 176,96**	**572,21**
					1 749,17	**D**			**D**			
			1 749,17			**E**	**827,13**	**922,04**	**E**	**349,83**	**1 176,96**	
(hors cessions)					***1 749,17***	***D***			***D***			***572,21***
						X			***X***			
Cumul linéaire :	**349,83**			**Cumul dégressif et dérogatoire :**					**dont dérogatoire :**			
2183000000	**Materiel de bureau et informat**											
1	Darty - pc asus											
	31/03/22	Achat	3,00	Linéaire 33,33	31/03/22	E	406,61	135,05	E	135,05	541,66	
			541,66	108,33	541,66	D			D			
2	Materiel de bureau											
	01/07/15	Achat	5,00	Linéaire 20,00	01/07/15	E	3 113,47		E		3 113,47	
			3 113,47		3 113,47	D			D			

JF MAINDIAUX

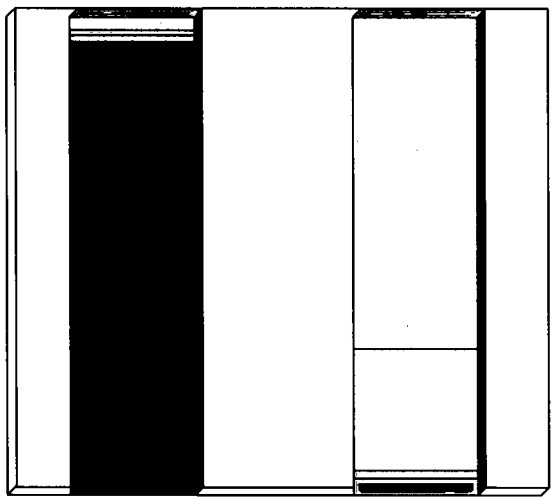
ANALYSE GRAPHIQUE BILAN

840826 - SARL ABC CONSULTANTS AVIGNON

Du 01/07/2024 au 30/06/2025

ACTIF

- **IMMOBILISATIONS** 13 572,21
- **STOCKS**
- **CRÉANCES CLIENTS** 5 612,68
- **AUTRES CRÉANCES** 6 801,98
- **TRÉSORERIE + VMP** 486 186,59



PASSIF

- **CAPITAUX PROPRES** 194 947,51
- **PROVISIONS**
- **DETTES FINANCIERES** 72 207,28
- **DETTES FOURNISSEURS** 4 271,70
- **AUTRES DETTES** 10 086,97

FONDS DE ROULEMENT	**253 582,58**
BESOINS EN FONDS DE ROULEMENT	**-1 944,01**

JF MAINDIAUX

ENTRÉES DE L'EXERCICE

840826 - SARL ABC CONSULTANTS AVIGNON

Du 01/07/2024 au 30/06/2025

Calcul des amortissements à date du 30/06/2025 Transfert des amortissements à date du 30/06/2025

N°	DESIGNATION	ACQUISITIONS Date	Etat	Mode	Qté	Durée	Montant
CUMUL TOUS COMPTES							**Acquisitions**
TOTAL DES ENTREES							

JF MAINDIAUX

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065 bis - SD
2025

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065 - SD

G RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions (1) payées par la société elle-même	a	b
payées par un établissement chargé du service des titres		c
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) (2)		d
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		e
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)		f
		g
		h
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)		i
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		j
Montant des revenus répartis (5) *Total (a à h)*		

H REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES *(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)*

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) : * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL : Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société. Montant des sommes versées : à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement : Indemnités forfaitaires	Remboursements	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6 : Indemnités forfaitaires	Remboursements
1	2	3	4	5	6	7	8
MAINDIAUX JEAN FRANCOIS Quartier la Roque 84570 BLAUVAC Associé	380	2024	35 067				

I DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 0 %, 15 % ou 19%	0%	15%	19%
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice			
		MVLT restant à reporter			

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

Copyright Groupe ISA 2025 ISACOMPTA

(1) **BILAN - SIMPLIFIÉ**

DGFiP N° 2033 A-SD 2025
Formulaire obligatoire (article 302 septies A du code général des impôts)
cerfa
N° 15948*07

Désignation de l'entreprise	SARL ABC CONSULTANTS AVIGNON		Néant ☐ *
Adresse de l'entreprise	IMB LE MOITESSIER AGROPARC 20 RUE LA	84140	AVIGNON
SIRET	47918178600027		
Durée de l'exercice en nombre de mois *	12	Durée de l'exercice précédent *	12

ACTIF

		Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Exercice N clos le 30/06/2025 Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ — Immobilisations incorporelles — Fonds commercial *	010	13 000	012	13 000
Immobilisations incorporelles — Autres *	014	800	016 800	
Immobilisations corporelles *	028	7 336	030 6 764	572
Immobilisations financières * (1)	040		042	
Total I (5)	044	21 136	048 7 564	13 572
ACTIF CIRCULANT — STOCKS — Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052	
Marchandises *	060		062	
Avances et acomptes versés sur commandes	064		066	
Créances (2) — Clients et comptes rattachés *	068	5 613	070	5 613
Créances (2) — Autres * (3)	072	706	074	706
Valeurs mobilières de placement	080	230 660	082	230 660
Disponibilités	084	24 867	086	24 867
Charges constatées d'avance *	092	6 096	094	6 096
Total II	096	267 941	098	267 941
Total général (I + II)	110	289 077	112 7 564	281 513

PASSIF

		Exercice N NET 1
CAPITAUX PROPRES — Capital social ou individuel *	120	8 000
Ecarts de réévaluation	124	
Réserve légale	126	800
Réserves réglementées *	130	
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131)	132	
Report à nouveau	134	174 343
Résultat de l'exercice	136	11 804
Subventions d'investissement	137	
Provisions réglementées	140	
Total I	142	194 948
Provisions pour risques et charges **Total II**	154	
DETTES (4) — Emprunts et dettes assimilées	156	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
Fournisseurs et comptes rattachés *	166	4 272
Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169 169 7 594)	172	10 087
Comptes courants d'associés	173	72 207
Autres dettes	175	
Produits constatés d'avance	174	
Total III	176	86 566
Total général (I + II + III)	180	281 513

RENVOIS
(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an 193
(2) Dont créances à plus d'un an 197
(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs 199
(4) Dont dettes à plus d'un an 195
(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice * 182
Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice * 184

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

JF MAINDIAUX
Certifié par yousign

JF MAINDIAUX
Certifié par yousign

Copyright Groupe ISA (2025) ISACOMPTA

4 RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts) — Désignation de l'entreprise : SARL ABC CONSULTANTS AVIGNON — Néant ☐*

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607		
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616		
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626		
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636		
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646		
	sur comptes clients	650		652		654		656		
	Autres provisions pour dépréciation	660	13 399	662		664	13 399	666		
TOTAL		680	13 399	682		684	13 399	686		

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

		Dotations		Reprises
Fonds commercial	681		683	
Autres Immob. incorp	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau N° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982	185 831
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	982 ter	
Déficits imputés			983	32 509
Déficits reportables			984	153 322
Déficits de l'exercice			860	500
Total des déficits restant à reporter			870	153 822

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)	325	514	381	514
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327			
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant	dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	19 658	380	19 658
N° du centre de gestion agréé				388	
Montant de la TVA collectée				374	470
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378	17 894
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				397	

JF MAINDIAUX

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033 - NOT-SD.
(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

✓ Certifié par Yousign

Copyright Groupe ISA (2025) ISACOMPTA

5 DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL ABC CONSULTANTS AVIGNON — Néant ☒*

Exercice ouvert le : 01/07/2024 et clos le : 30/06/2025 — Durée en nombre de mois : 12

DÉCLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel * :	376	
Dont apprentis	657	
Dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

I- Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105	
TOTAL 1	106	

II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	

III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)

Achats	121	
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	310	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée (Total 1 + Total 2 - Total 3)	137	

V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF	117	

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre	020				
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022		Effectifs au sens de la CVAE *	023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)				026	
Période de référence	024	/ /	à	016	/ /
Date de cessation					

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 148, portées en ligne 128.

* *Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § "déclaration des effectifs" et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § "détermination de la valeur ajoutée".*

JF MAINDIAUX

✓ Certifié par Yousign

Copyright Groupe ISA (2025) ISACOMPTA

6 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFiP N° 2033-F-SD 2025

1/1 (1)

Néant * ☐

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 30/06/2025 SIREN 479181786

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL ABC CONSULTANTS AVIGNON

ADRESSE (voie) IMB LE MOITESSIER AGROPARC 20 RUE LAWRENCE DURRELL

CODE POSTAL 84140 VILLE AVIGNON

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	400
TOTAL DES LIGNES 901 + 903	905		TOTAL DES LIGNES 902 + 904	906	400

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom de famille MAINDIAUX Prénom(s) JEAN FRANCOIS

Nom d'usage % de détention 95,0000 Nb de parts ou actions 380,00

Naissance : Date 13/08/1961 N° Département 99 Commune leuven Pays Belgique

Adresse : N° Voie Quartier la Roque

Code postal 84570 Commune BLAUVAC Pays France

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)

Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : "M" pour Monsieur, "MME" pour Madame

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2825) ISACOMPTA

JF MAINDIAUX

✓ Certifié par yousign

7 FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

DGFiP N° 2033-G-SD 2025

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'ann. III au CGI)

1/1 (1)

[X] Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 30/06/2025 SIREN 479181786

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL ABC CONSULTANTS AVIGNON

ADRESSE (voie) IMB LE MOITESSIER AGROPARC 20 RUE LAWRENCE DURRELL

CODE POSTAL 84140 VILLE AVIGNON

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE 905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT-SD.

Copyright Groupe ISA (2825) ISACOMPTA

JF MAINDIAUX

✓ Certifié par yousign

Désignation de l'entreprise SARL ABC CONSULTANTS AVIGNON
Numéro de siret 47918178600027

DÉTAIL DES CHARGES À PAYER

Exercice du 01/07/2024 au 30/06/2025

Désignations	Montant
FNP CERFRANCE	2 545
COT TNS SSI A PAYER	1 336
COT TNS COTIS FISC A PAYER	684
CFE 2025	473
Total des charges à payer	**5 038**

Copyright Groupe ISA (2025) ISACOMPTA

JF MAINDIAUX

✓ Certifié par yousign

Désignation de l'entreprise SARL ABC CONSULTANTS AVIGNON
Numéro de siret 47918178600027

DÉTAIL DES CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Exercice du 01/07/2024 au 30/06/2025

Désignations	Date début	Date fin	Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
TANDEM CAFEINE - EBERGT			270		
COT TNS CCA - SSI			5 826		
Total des charges constatées d'avance			**6 096**		

Copyright Groupe ISA (2025) ISACOMPTA

JF MAINDIAUX

✓ Certifié par yousign

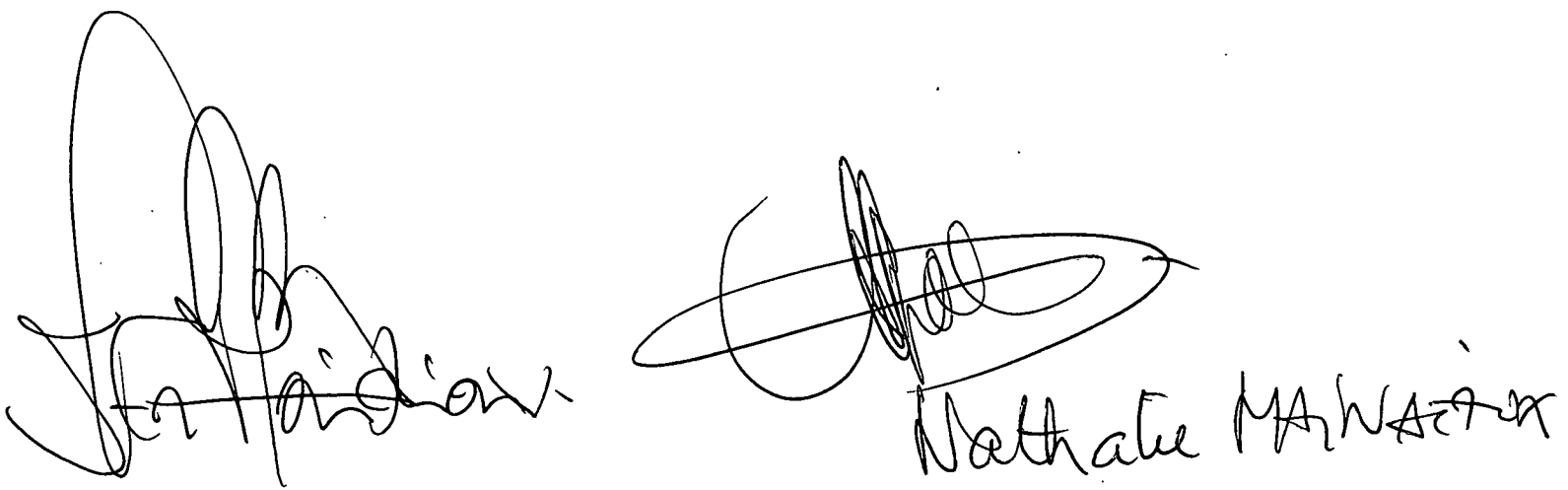
Désignation de l'entreprise SARL ABC CONSULTANTS AVIGNON
Numéro de siret 47918178600027

DÉTAIL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Exercice du 01/07/2024 au 30/06/2025

Désignations	Date début	Date fin	Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
Total des produits constatés d'avance					

Copyright Groupe ISA (2025) ISACOMPTA



JF MAINDIAUX

✓ Certifié par yousign

S.A.R.L. ABC CONSULTANTS AVIGNON

Société à responsabilité limitée
au capital de 8000 €
Siège social :
20 rue Lawrence Durrell
Immeuble Le Moitessier
84 140 AVIGNON
RCS AVIGNON: 2004B01192
SIRET : 47918178600027
NAF : 7022Z

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

Fait à Avignon, le 1 septembre 2025

Madame et Chère Associée,

Vous êtes convoquée à l'assemblée générale ordinaire annuelle, qui aura lieu le 6 octobre 2025, à 84570 Blauvac, 231 route de St Estève, à 18H en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion de la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2025, et affectation du résultat ;
- Rapport spécial de la gérance sur les conventions visées aux articles L 223-19 du code du commerce et approbation des dites conventions ;
- Quitus à la gérance ;

En application de l'article 36 du décret du 23 mars 1987, vous trouverez ci-joint :
- Les comptes annuels ;
- Le rapport de gestion de la gérance ;
- Le rapport spécial de la gérance sur les conventions de l'article L 223-19 ;
- Le texte des projets de résolutions, fourni ci-après.

Si vous ne pouvez assister à l'assemblée, vous pouvez vous y faire représenter par votre conjoint. A cet effet, vous trouverez ci-joint une formule de procuration à remettre à votre mandataire, ou à retourner au siège, dûment complétée et signée.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués

La gérance.

S.A.R.L. ABC CONSULTANTS AVIGNON

Société à responsabilité limitée
au capital de 8000 €
Siège social :
20 rue Lawrence Durrell
Immeuble Le Moitessier
84 140 AVIGNON
RCS AVIGNON: 2004B01192
SIRET : 47918178600027
NAF : 7022Z

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE du 6 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, et le six octobre à dix-huit heures, les associés de la société S.A.R.L. ABC CONSULTANTS AVIGNON, Société à responsabilité limitée au capital de 8000 Euros divisé en 400 parts de 20 Euros chacune, dont le siège social est situé à 84 140 AVIGNON, se sont réunis à Blauvac 84570 au 231 route de St Estève, sur convocation de la gérance.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur JEAN FRANCOIS MAINDIAUX, gérant, après avoir déclaré qu'il possède personnellement 380 parts, et constaté la présence de Madame NATHALIE MAINDIAUX, propriétaire de 20 parts.

Le président constate que 100 % des parts sont représentées, soit 400 parts

Le président constate, en conséquence, que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise de plus de la moitié du capital social.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jean-François MAINDIAUX. Gérant associé.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 30 juin 2025.
- le rapport de gestion établi par la gérance.
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article 223-19 du Code de Commerce.
- le texte du projet des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR :

- **Lecture du rapport de gestion établi par la gérance,**
- **Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2025 et quitus à la gérance,**
- **Affectation du résultat de l'exercice,**
- **Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article 223-19 du Code de Commerce, et décision à cet égard,**

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article 223-19 du Code de Commerce, établis par la gérance. Le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 30 Juin 2025, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport. En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 30 juin 2025. Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constate que les comptes font apparaître un résultat positif comme l'année précédente, dont le résultat n'avait finalement pas été distribué faute de temps pour s'en occuper. Elle propose de distribuer 100 % de ce résultat.
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article 223-19 du Code de Commerce et statuant sur ce rapport, en approuve les termes, à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée Générale approuve la rémunération du gérant qui est pour l'exercice 2025 de 36 000 € hors cotisations sociales. En outre la gérance a droit au remboursement des frais inhérents à la gérance et ses frais professionnels sur présentation des justificatifs. Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constate que la cession des valeurs détenues par ABC Consultants Avignon chez NORTIA n'ont pas été cédés.

ABC Consultants ayant une trésorerie suffisante et un Besoin en Fonds de Roulement diminué en proportion de son chiffre d'affaires, d'une part, étant redevable au gérant d'un compte courant d'associé de 72.207 € d'autre part et enfin étant en préparation d'une cessation pure et simple de ses activités décide de céder à Jean-François MAINDIAUX, associé, ses valeurs mobilières de placement détenues chez Nortia.

De cette distribution, 72.207 € seront en remboursement du Compte Courant d'Associé de M. Maindiaux. Le solde (240.716,87 € - 72.207 € - selon la valorisation des VMP le 6 octobre 2025) sera distribué en dividendes, soit la somme de 168.508,87 €.

Madame Nathalie Maindiaux étant actionnaire à hauteur de 5% des parts, il lui revient 5 % de 168.509,87 €. Monsieur Maindiaux versera donc 8.425,50 € sur le compte de Madame Maindiaux, compte LCL 3000 2016 1700 0000 2078 U52.

VOTE DES RESOLUTIONS

Les résolutions sont mises au vote et votée à l'unanimité.

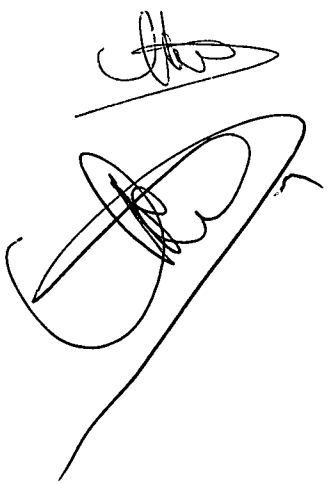
LEVEE de SEANCE

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le gérant et les associés.

Jean-François MAINDIAUX



Nathalie MAINDIAUX

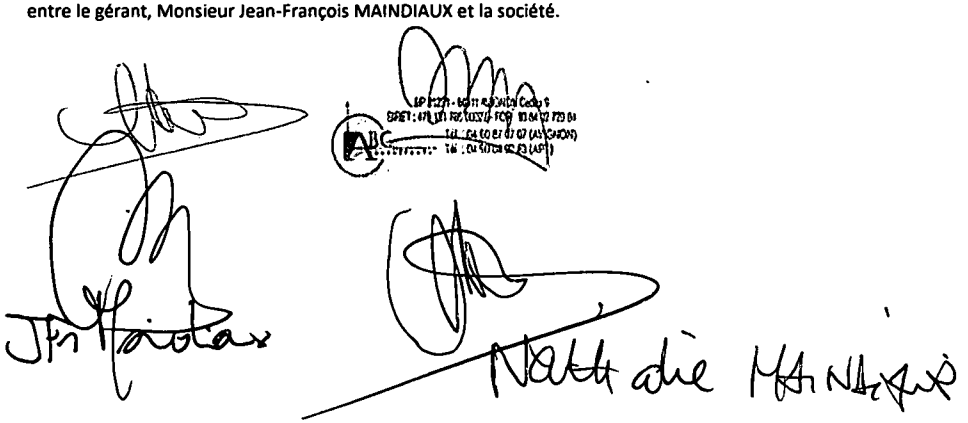


S.A.R.L. ABC CONSULTANTS AVIGNON

Société à responsabilité limitée
au capital de 8000 €
Siège social :
20 rue Lawrence Durrell
Immeuble Le Moltessier
84 140 AVIGNON
RCS AVIGNON: 2004B01192
SIRET : 47918178600027
NAF : 7022Z

RAPPORT SPECIAL

Conformément aux dispositions de l'article L 223-19 du nouveau code de commerce et de l'article 36 du décret du 23 mars 1967, je vous confirme qu'il n'existe pas de convention réglementée entre le gérant, Monsieur Jean-François MAINDIAUX et la société.



S.A.R.L. ABC CONSULTANTS AVIGNON

Société à responsabilité limitée
au capital de 8000 €
Siège social :
20 rue Lawrence Durrell
Immeuble Le Moitessier
84 140 AVIGNON
RCS AVIGNON : 2004B01192
SIRET : 47918178600027
NAF : 7022Z

CONVOCATION A ASSEMBLEE GENERALE RECTIFICATIVE

Fait à Avignon, le 15 décembre 2025

Madame et Chère Associée,

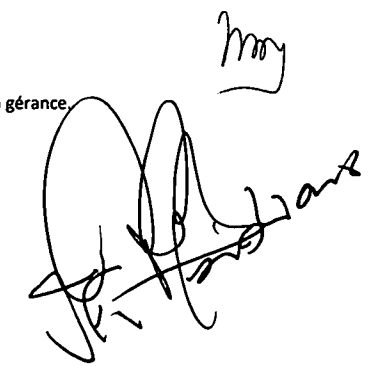
Vous êtes convoquée à une assemblée générale rectificative, qui aura lieu le 15 janvier 2026, à 84570 Blauvac, 231 route de St Estève, à 18H en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- rectification des dispositions de l'AGO

Si vous ne pouvez assister à l'assemblée, vous pouvez vous y faire représenter par votre conjoint. A cet effet, vous trouverez ci-joint une formule de procuration à remettre à votre mandataire, ou à retourner au siège, dûment complétée et signée.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués

La gérance.



S.A.R.L. ABC CONSULTANTS AVIGNON

au capital de 8000 €
Siège social : 20 rue Lawrence Durrell - Le Moitessier - 84 140 AVIGNON
RCS AVIGNON : 2004B01192 - SIRET : 47918178600027 - NAF : 7022Z

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE RECTIFICATIVE du 15 janvier 2026

Les associés de la S.A.R.L. ABC CONSULTANTS AVIGNON, située à 84 140 AVIGNON, se sont réunis à Blauvac 84570 au 231 route de St Estève, sur convocation de la gérance.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur JEAN FRANCOIS MAINDIAUX, gérant, après avoir déclaré qu'il possède personnellement 380 parts, et constaté la présence de Madame NATHALIE MAINDIAUX, propriétaire de 20 parts sur un total de 400 parts. En conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise. Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- **Gestion de la trésorerie**
- **Projet de reprise/continuité de l'activité**

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, prend acte de la prise de retraite de JF MAINDIAUX au 31/12/2025, et de son souhait de se désengager de l'activité de ABC CONSULTANTS, en restant actionnaire. Elle constate que les enfants de M. et Mme MAINDIAUX s'intéressent à reprendre l'activité.

SECONDE RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide donc d'annuler toutes les dispositions financières prises à l'Assemblée Générale Ordinaire précédente. Cette résolution ne concerne pas l'approbation des comptes, sur lesquels les associés ne souhaitent pas revenir.

L'Assemblée Générale constate que la cession des valeurs détenues par ABC Consultants Avignon n'a pas lieu d'être. Aucun dividende ne sera versé en 2025 ni 2026.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée Générale approuve que la rémunération du gérant soit supprimée pour l'exercice 2026.

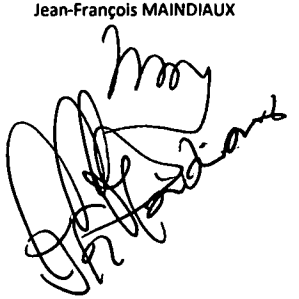
VOTE DES RESOLUTIONS

Les résolutions sont mises au vote et votées à l'unanimité.

LEVEE de SEANCE

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le gérant et les associés.

Jean-François MAINDIAUX



Nathalie MAINDIAUX

